



5161, rue George
Royal Centre, bureau 400
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1M7

Bureau du vérificateur général

Nouvelle-Écosse

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL--Rapports de décembre 2019 du vérificateur général

Le vérificateur général Michael Pickup a publié son rapport de vérification opérationnelle de 2019, aujourd'hui 10 décembre. Le rapport contient deux chapitres qui présentent les résultats de la vérification. Le vérificateur général a également publié un rapport de mi-mandat qui fait un survol de la première moitié de son mandat de 10 ans.

Premier chapitre : Réduction du fardeau réglementaire. Lors de cette vérification, on a examiné la façon dont le Bureau de l'efficacité de la réglementation et des services évalue et mesure la réduction du fardeau administratif, et l'atteinte des objectifs du programme « Business Navigator ». Voici les principales conclusions :

- Le Bureau de l'efficacité de la réglementation et des services a établi un processus pour faire en sorte que tout changement réglementaire qui a un impact sur les entreprises de la Nouvelle-Écosse soit estimé et signalé de façon raisonnable.
- Le Bureau fait en sorte que des hypothèses raisonnables soient utilisées pour estimer l'impact des changements réglementaires sur les entreprises de la Nouvelle-Écosse.
- Les priorités stratégiques du programme « Business Navigator » ont été établies et les progrès sont surveillés pour évaluer le succès.

« Je reconnais le travail effectué par le Bureau de l'efficacité de la réglementation et des services pour améliorer la prestation de services aux entreprises de la Nouvelle-Écosse et pour réduire le fardeau réglementaire, affirme M. Pickup. Il existe quelques lacunes mineures au niveau de la documentation, et certains documents d'orientation doivent être mis à jour, mais en général, le Bureau appuie de façon raisonnable la réduction du fardeau, estimée à un montant annuel de 34,4 millions de dollars. »

Deuxième chapitre : projet d'expansion du Halifax Infirmary et de construction du centre communautaire pour patients externes. Lors de cette vérification, on a vérifié si des mesures ont été prises afin d'établir des structures de gouvernance appropriées pour l'expansion du Halifax Infirmary et la construction du centre communautaire pour patients externes, et pour la sélection des consultants clés qui guideront les travaux liés à ces projets. Voici les principales conclusions :

- Le ministère des Transports et du Renouvellement de l'infrastructure n'a pas mis en œuvre toutes les recommandations de son propre consultant visant à aborder des lacunes importantes au niveau de la gouvernance et des capacités clés du projet. Bien que des progrès aient été réalisés dans la mise en œuvre de nombreuses recommandations, certaines lacunes sont toujours présentes.
- Le Ministère n'a pas élaboré de plans ou d'horaires pour orienter la mise en œuvre des recommandations de son propre consultant visant à aborder des lacunes importantes au niveau de la gouvernance et des capacités clés du projet.
- Le Ministère a suivi un processus rigoureux pour choisir des consultants qualifiés afin d'offrir des conseils sur les projets d'expansion du Halifax Infirmary et de construction du centre communautaire pour les patients externes.



« Compte tenu du coût estimé de deux milliards de dollars de ce projet, il est essentiel que les lacunes au niveau de la gouvernance et des capacités clés du projet cernées par le consultant du ministère des Transports et du Renouvellement de l'infrastructure soient abordées en temps opportun, souligne M. Pickup. Non seulement une telle mesure assurera la gestion efficace de ces projets complexes, mais elle contribuera également à éviter les problèmes de mauvaise administration des contrats qui se sont déjà produits dans les projets de construction traditionnels et PPP. »

Le rapport présente un total de six recommandations découlant des deux vérifications. Toutes les recommandations ont été acceptées par le gouvernement.

Rapport de mi-mandat : Dans ce rapport, le vérificateur général Michael Pickup fait un survol de la première moitié de son mandat de 10 ans. Il vise à répondre à des questions clés posées par des intervenants du Bureau du vérificateur général afin d'aider le public, le gouvernement et les députés à mieux comprendre le travail de son bureau. Le rapport présente également des statistiques clés sur le travail effectué par son bureau.

Le rapport de vérification opérationnelle, un résumé, une vidéo des faits saillants et des questions que les gens pourraient poser au gouvernement au sujet de chacun des deux chapitres, ainsi que le rapport de mi-mandat, se trouvent au <https://oag-ns.ca/publications/2019> (en anglais seulement).

-30-

Personne-ressource : Darleen Langille
902-424-4108
Darleen.Langille@novascotia.ca